

AXWAY

Assemblée générale des actionnaires 2018

Sommaire

Introduction Pierre PASQUIER Président du Conseil d'administration	2
Présentation de l'ordre du jour Patrick GOUFFRAN Secrétaire de l'Assemblée	4
Rapport du Conseil d'administration	5
Rapport des commissaires aux comptes	8
Présentation des résolutions	9
Echange avec les actionnaires	14
Vote des résolutions	19

Introduction

Pierre PASQUIER

Président du Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette Assemblée générale d'Axway. Je vous signale que des personnes non actionnaires sont présentes dans la salle. Notre Assemblée générale revêt de ce fait le caractère d'une réunion publique. Les éventuelles questions et discussions, lors de cette assemblée, ne pourront porter que sur l'ordre du jour soumis à votre attention dans le cadre de celle-ci. Je déclare ouverte l'Assemblée générale d'Axway, que je vais présider en ma qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur général d'Axway, Patrick Donovan, est présent à mes côtés. Les commissaires aux comptes, Monsieur Bruno Pouget du cabinet Mazars et Madame Sandrine Gimat, du cabinet Aca Nexia sont également présents à mes côtés.

J'invite Mesdames et Messieurs les actionnaires à constituer le bureau de cette assemblée. Je leur propose de désigner comme scrutateurs de cette réunion les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix, la société Sopra GMT, qui serait représentée par Monsieur Christophe Bastelica et la société Sopra Steria, qui serait représentée par son CFO, Monsieur Etienne du Vignaux. Si vous en êtes tous d'accord, j'invite ces deux représentants à prendre place près de moi.

Je propose maintenant au bureau ainsi constitué de désigner Monsieur Patrick Gouffran, Secrétaire du Conseil d'administration d'Axway, en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Slide 1

Le nombre minimum d'actions qui doit être réuni pour que cette Assemblée puisse se tenir valablement est de **4 230 416**, soit un cinquième des actions pour tout ce qui relève des décisions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et **5 288 019**, soit le quart des actions, pour tous les votes qui touchent aux décisions relevant d'une Assemblée générale extraordinaire. Le nombre d'actions inscrites sur la feuille de présence au nom des actionnaires présents ou représentés dépasse largement ces chiffres. Le nombre exact vous sera fourni tout à l'heure par le Secrétaire de l'Assemblée. Je constate donc que l'Assemblée peut délibérer.

Slide 2

Je vais maintenant vous donner lecture de l'ordre du jour.

Au préalable, je vous informe du fait que l'ensemble des pièces nécessaires à la tenue de l'Assemblée sont déposées sur le bureau, notamment les statuts actuels de la Société, la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance, la copie de la lettre de convocation, un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation, l'avis de réunion et l'avis de convocation publiés au BALO, les comptes annuels 2017, les comptes consolidés 2017 et autres documents requis par la loi, le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices, les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée générale, les rapports des commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Les comptes annuels et consolidés, les rapports du Conseil d'administration, les rapports des commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée.

Ils sont disponibles sur le site internet de la Société.

J'informe enfin l'Assemblée que la Société n'a reçu aucune demande d'inscription de point à l'ordre du jour ou de projet de résolution, ni aucune question écrite.

Voici donc le déroulement de cette Assemblée.

Nous examinerons l'ordre du jour de l'Assemblée générale, puis le rapport du Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes, l'information sur les résolutions, puis discussion et questions, et enfin les votes.

Je donne la parole à Patrick Gouffran, qui va lire l'ordre du jour de l'Assemblée.

Présentation de l'ordre du jour

Patrick GOUFFRAN

Secrétaire de l'Assemblée

Slide 3

L'Assemblée générale réunie ce jour va statuer sur 18 résolutions, 16 résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée générale ordinaire et 2 résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée générale extraordinaire.

Relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire les résolutions suivantes :

- Première résolution : approbation des comptes sociaux et des charges et dépenses non déductibles fiscalement
- Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés
- Troisième résolution : affectation du résultat
- Quatrième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves Commanay
- Cinquième résolution : nomination de Monsieur Yann Metz-Pasquier en qualité d'administrateur d'Axway Software
- Sixième résolution : nomination de Madame Marie-Hélène Rigal-Drogerys en qualité d'administrateur d'Axway Software
- Septième résolution : approbation de la convention OEM conclue entre Axway Software SA et Sopra Banking
- Huitième résolution : approbation des conclusions du Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Neuvième résolution : fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018

Slide 4

- Dixième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Onzième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018
- Douzième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Treizième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018

Slide 5

- Quatorzième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Patrick Donovan en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018
- Quinzième résolution : autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la Société

Slide 6

Patrick GOUFFRAN

Les deux résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire sont les suivantes :

- Seizième résolution : modification de la limite d'âge associée à la fonction de Président du Conseil d'administration et modification corrélative des statuts
- Dix-septième résolution : autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son Groupe dans la limite de 4 % du capital
- Dix-huitième résolution relevant de la compétence d'une assemblée générale ordinaire : pouvoirs pour formalités

Slide 7

Rapport du Conseil d'administration

Slide 8

Pierre PASQUIER

Comme d'habitude, je propose de ne pas procéder à une lecture intégrale du rapport du Conseil d'administration, qui est extrêmement long, mais d'en présenter des extraits, sous la forme de la présentation des résultats 2017 qui a été faite devant le monde financier au mois de février.

Les tables de concordance qui figurent en page 246 du document de référence 2017 (disponible à l'accueil et sur le site internet de la Société) vous permettront de retrouver plus facilement les informations qui peuvent vous intéresser. Je vais passer la parole à notre nouveau CEO, Patrick Donovan, qui est Américain et qui fera sa présentation en anglais. Pour information, Patrick Donovan était notre CFO (Directeur Financier) depuis onze ans. Il est maintenant notre CEO (Directeur Général).

Remarque du Secrétaire : l'intervention de Patrick Donovan étant en anglais, des casques pour la traduction vous ont été remis. Les hôtes présentes dans la salle peuvent vous en remettre également.

Patrick DONOVAN

Traduction de l'intervention tenue en anglais par Mr Donovan

Merci d'être présents aujourd'hui parmi nous. Vous voyez à l'écran un aperçu du groupe Axway. Cet exposé sera rapide, concernant les comptes 2017. Bien sûr, si vous avez besoin de plus amples renseignements concernant l'exercice 2017, vous trouverez sur le site « relations investisseurs » l'ensemble de la présentation effectuée en février. N'hésitez pas également à revenir en juillet pour la présentation des comptes du 1^{er} semestre 2018.

Slide 9

Voilà les faits marquants de l'exercice 2017. Nous avons acquis Syncplicity, leader dans la synchronisation des fichiers, en 2017. Nous avons inclus dix mois de Syncplicity dans nos comptes.

Nous avons poursuivi notre transformation digitale, c'est-à-dire poursuivre la transformation de notre *business model* avec le *cloud* : la souscription. C'est une réalité du marché. On en parle beaucoup. Nos concurrents en parlent également car c'est au cœur de la transformation numérique qui a lieu actuellement.

Nous avons lancé la plateforme Amplify pour le marché des plateformes hybrides d'intégration. Comme vous le verrez plus tard, nous entendons nous implanter encore davantage sur ce marché. Nous allons vous décrire ce que nous faisons et pourquoi ceci est important.

Le 4^{ème} trimestre a été dynamique en 2017. Les licences ont progressé de 8 % par rapport à la même période de 2016 et nous avons terminé l'année de façon satisfaisante. Nous avons, comme d'habitude, assuré une bonne gestion des coûts, de sorte que le niveau de marge soit toujours satisfaisant. Tout ceci a bien été contrôlé, comme ce fut le cas par le passé.

Puis est intervenue la réforme fiscale aux USA décidée par le président Trump, ce qui a une incidence sur nos comptes de l'exercice 2017.

Slide 10

Notre *business model* est résistant. En témoigne la décomposition par région, qui montre que 43 % du chiffre d'affaires ont été réalisés par la région Amériques (Amérique latine et Etats-Unis), contre 41 % en 2016. 28 % de notre activité a été réalisée en France.

La décomposition par activité montre que le *cloud* représentait 13 % de notre chiffre d'affaires en 2017 et la Maintenance 48%. Ainsi, 61 % du chiffre d'affaires est récurrent : c'est la part d'activité apportée par les contrats qui sont pluriannuels.

Slide 11

L'évolution du chiffre d'affaires par région montre que celui-ci a diminué de 11 % en France, ce qui est principalement dû à l'activité des licences et services. La tendance est inverse dans le reste de l'Europe, où les licences progressent. Les Amériques ont diminué de 4,5 %. La pression fut forte, sur le marché américain, notamment sur le segment des licences. Ce marché redémarre aujourd'hui sur l'activité de souscription et de *cloud*. La zone Asie-Pacifique s'est montrée quasiment stable, avec une croissance de 2,7 % du chiffre d'affaires. Au total, le chiffre d'affaires a diminué de 3,8 % organiquement entre 2016 et 2017.

Slide 12

L'activité Licence a continué de subir une pression significative en 2017, ce qui s'est traduit par une diminution de son chiffre d'affaires de près de 19 %. La dynamique du marché a évolué. Les contrats de licence de grande envergure que nous connaissions autrefois sont en recul, cette demande diminue. Il faut désormais être plus présent sur le *cloud*, ou au moins disposer d'une offre de souscription pour ces licences.

L'activité de *cloud*, quant à elle, a progressé de 14 % de façon organique entre 2016 et 2017. Pour la première fois, en 2017, une ligne séparée apparaît dans nos comptes pour l'activité *cloud* et nous parlerons encore davantage, à l'avenir, du chiffre d'affaires de cette activité de *cloud* et de souscription.

L'activité Services est sous pression, du fait de la baisse des licences, et son chiffre d'affaires a reculé de près de 10 % en 2017. Nous l'avons anticipé dans nos budgets et Axway a clarifié sa stratégie visant à externaliser l'activité Services. Nous embaucherons des collaborateurs lorsque ce sera nécessaire pour notre activité mais ce ne seront pas des personnels permanents.

Slide 13

Le chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 37,5 millions d'euros pour la souscription *cloud* (+ 14 %). Nous expliquons nos systèmes de mesure et de calcul afin de vous permettre de bien suivre cette activité. Nous avons signé en 2017 des contrats pluriannuels dont la valeur annuelle (ACV) représente 7,3 millions d'euros. Le contrat peut bien sûr être signé pour deux, trois ou quatre années mais ce chiffre est calculé pour une année et c'est celui-là que nous reconnaissons dans nos comptes annuels.

La « TCV » est la valeur totale des contrats qui ont été signés en 2017. Vous voyez enfin le taux de renouvellement pour l'activité de souscription *cloud*. Un contrat peut être signé par exemple pour une année ou deux, à la suite de quoi il peut être renouvelé. Nous avons 93 % de taux de renouvellement de nos contrats dans cette activité, ce qui est tout à fait comparable à ce que font nos concurrents.

Slide 14

Nous avons évoqué, en février, le « *Fish model* », car il s'agit d'une représentation visuelle très parlante pour décrire l'évolution de notre modèle économique. Ce sont nos clients qui nous poussent à adopter ce modèle, du fait du poids grandissant de l'activité *cloud*, pour laquelle le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps.

Nous constatons ainsi une baisse du chiffre d'affaires pendant une certaine période, avant qu'il ne connaisse une reprise. Il faut bien sûr apprécier notre capacité à vendre, les coûts liés à l'activité, les coûts des ventes des prestations *cloud*, ce qui est nouveau. Durant un certain temps, la base de coûts augmente alors que le chiffre d'affaires recule. A la fin du modèle, vers la « queue » du poisson, l'objectif est d'avoir davantage de chiffre d'affaires récurrent et de mieux gérer les coûts et la rentabilité du modèle, auquel cas l'activité se montre plus forte et résiliente. Dans le « ventre mou » du poisson, au milieu de la courbe, la situation est plus délicate du point de vue des états financiers. Cela se reflète opérationnellement par la baisse du chiffre d'affaires de licence et l'augmentation du chiffre d'affaires *cloud*, ainsi que par un impact sur le niveau des coûts. Nous avons fait beaucoup d'investissements mais les coûts sont tout autant maîtrisés que par le passé.

Slide 15

Voyons les chiffres clés de l'exercice 2017. Nous avons quasiment 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, contre 301 millions d'euros en 2016, ce qui est quasiment stable. La répartition entre les licences et le *cloud a pour sa part évoluée*. Le résultat opérationnel par activité, c'est-à-dire notre marge, s'est établi à 40,5 millions d'euros (13,5 % du chiffre d'affaires au lieu de 16,9 % en 2016). Le résultat net (4,4 millions d'euros) a pâti de l'impôt sur les entreprises aux Etats-Unis, notamment, puisque celui-ci s'est alourdi de 22,5 millions d'euros (non-cash), ce qui a pesé sur l'exercice et le résultat net, même si cela n'a pas eu d'incidence sur notre position de trésorerie.

Slide 16

Nous avons décrit, en février dernier, notre ambition : devenir en 2020 un leader sur le marché des plateformes d'intégration hybrides (HIP). Nous souhaitons être vus comme un des meilleurs sur ce marché et ferons tout pour y parvenir. Nous faisons de premiers pas en ce sens en 2018 et avons dû prendre des décisions budgétaires afin d'investir 15 millions d'euros supplémentaires en recherche et développement et dans les activités requises pour construire cette plateforme d'intégration hybride.

Nous investissons également en Ventes et Marketing digital afin de vendre nos produits différemment, disposer d'équipes de ventes adaptées à ces nouveaux canaux et saisir les opportunités du *cloud* et de la souscription. Nous investissons afin d'améliorer la satisfaction client, à travers une nouvelle organisation centrée sur la réussite des projets de ces derniers. Une nouvelle fonction a même été créée au sein du Groupe pour animer cette activité.

Notre ambition pour 2020 impliquera donc notamment de continuer à faire évoluer notre activité vers les modèles de souscription. Des acquisitions stratégiques sont également envisageables, par exemple s'il nous manque des briques dans notre offre de plateforme d'intégration hybride.

Slide 17

Pierre PASQUIER

L'ordre du jour prévoit maintenant que Madame et Monsieur les commissaires aux comptes s'expriment sur les comptes d'Axway.

Rapport des commissaires aux comptes

Slide 18

Bruno POUGET, cabinet Mazars

Merci Monsieur le Président. Nous avons émis nos rapports d'audit sur les comptes consolidés de votre Groupe et les comptes sociaux de votre Société le 20 avril. Ces rapports se présentent dans un nouveau format, imposé par la réforme européenne de l'audit, c'est-à-dire un format très développé.

Dans notre rapport sur les comptes annuels, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur les comptes de votre Société et avons formulé une observation à caractère purement technique, attirant votre attention sur un changement de réglementation comptable s'appliquant à votre Société. Dans ce rapport, nous détaillons également les points les plus importants pour l'audit des comptes individuels.

Les autres parties de ce rapport sont standard et n'appellent pas de commentaire particulier. Elles concernent les informations qui ont été mises à votre disposition dans le rapport de gestion et dans d'autres documents, des informations relatives à notre désignation, et des informations relatives à la responsabilité du gouvernement d'entreprise de la Direction et à notre propre responsabilité.

La structure du rapport sur les comptes consolidés est comparable à celle des comptes annuels. Nous avons émis une opinion sans réserve sur les comptes de votre Groupe.

Sandrine GIMAT, cabinet Aca Nexia

Dans notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés, nous vous présentons le détail des conventions et engagements réglementés qui nous ont été mentionnés. Nous avons été informés d'une convention conclue au cours de l'exercice 2017, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de ce jour. Il s'agit d'une convention d'OEM conclue entre Axway Software et Sopra Banking Software. Tous les détails de cette convention se trouvent dans nos rapports, disponibles dans le document de référence ou sur le bureau de l'Assemblée.

Nous avons également été avisés de deux conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale, dont l'exécution s'est poursuivie en 2017. Il s'agit d'une convention de mise à disposition de locaux entre Sopra Steria Group et Axway Software et d'une convention d'assistance, conclue entre votre Société et la société Sopra GMT.

Enfin, un engagement déjà approuvé par l'Assemblée générale, n'a pas été exécuté au cours de l'exercice 2017. Il s'agit de l'indemnité de rupture due ou susceptible d'être due à Monsieur Jean-Marc Lazzari en cas de cessation de ses fonctions.

Slide 19

Slide 20

Présentation des résolutions

Pierre PASQUIER

Président du Conseil

Je voudrais dire quelques mots avant de repasser la parole à Patrick Gouffran, qui entrera dans le détail des résolutions qui vous seront soumises.

La société Axway a des actifs, des produits et des clients de qualité, forts. Cela représente une réelle valeur.

La société Axway doit désormais s'engager résolument, car ce n'était pas nécessairement possible auparavant, dans un *business model* qui implique ce fameux changement, ce que nous appelons le « *Fish model* » : nous allons passer d'un système où l'on vend des licences, le plus cher possible et le mieux possible, sans nécessairement avoir la responsabilité de leur mise en place, à un système dans lequel nous mettons à la disposition des clients, dans le *cloud*, des produits qu'ils peuvent exploiter selon leurs besoins. C'est un modèle de souscription. Nos clients prennent un ticket pour essayer nos produits, et éventuellement amplifier leur usage de ces derniers par la suite, etc. La décision a été prise d'aller résolument dans cette direction.

C'est cette décision qui a conduit au changement de Direction générale et au départ de Jean-Marc Lazzari, pour confier cette démarche à Patrick Donovan, qui est avec nous depuis onze ans.

Nous savons ce que nous voulons construire comme offre. C'est une plateforme d'intégration hybride. Ce n'est pas aisé à expliquer ici. Cela n'existe pas encore. Les meilleurs concurrents que nous avons affirmé qu'ils disposeront d'une plateforme de ce type dans un an ou deux. C'est également notre ambition. C'est le modèle vers lequel nous nous dirigeons. Cela représente un changement profond, qui tient au monde digital qui est le nôtre. Le passé est derrière nous. Il faut entrer dans un autre modèle et vendre les produits d'une autre manière, avec une approche différente. Nous sommes confiants dans la réussite de cette démarche.

Patrick GOUFFRAN

Secrétaire de l'Assemblée

Slide 21 Information sur les résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

Je vais vous apporter quelques informations sur les 18 résolutions, en commençant par les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire.

Les deux premières résolutions visant l'approbation des comptes sociaux (résolution n°1) et l'approbation des comptes consolidés (résolution n°2) au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

En ce qui concerne les comptes sociaux, les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 16 983 376 euros. Les comptes consolidés font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 4 404 243 euros.

Ces deux résolutions ont pour but d'approuver les comptes sociaux et consolidés.

Slide 22

La résolution n°3 porte sur l'affectation du résultat. Elle relève de l'Assemblée générale ordinaire et requiert des conditions de quorum et de majorité simples. L'Assemblée constate que le bénéfice distribuable, avant dotation à la réserve légale de la Société, déterminé comme suit, s'élève à 16 923 589,86 euros, et propose la distribution d'un dividende de 20 centimes d'euro par

action. Le détachement du coupon aurait lieu le 2 juillet 2018, pour une mise en paiement de ce coupon le 4 juillet 2018.

Pour rappel, le dividende des trois années précédentes (2014, 2015 et 2016) s'élevait à 40 centimes d'euro.

Slide 23

La résolution n°4 porte sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves Commanay. Il est rappelé que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves Commanay arrive à échéance à cette Assemblée générale. Il est proposé aux actionnaires de voter le renouvellement de ce mandat, sur la base du travail accompli ces quatre dernières années par cet administrateur, lequel a démontré une grande implication dans les travaux du Conseil et dans les différents Comités spécialisés du Conseil, ainsi qu'une connaissance approfondie du secteur d'activité d'Axway.

Pour rappel, Pierre-Yves Commanay est membre du Conseil d'administration depuis le 4 juin 2014. Il est Directeur au sein de Sopra Steria Group SA où il est chargé du développement international. Il a, auparavant, exercé les fonctions au sein du Groupe. Il a notamment été Directeur général de la filiale Sopra Group UK de 2009 à 2012 et précédemment Directeur Industriel de Sopra Group India Pvt. Ltd. Il est diplômé de l'université de Lyon et de l'université de Savoie.

Slide 24

La résolution n°5 porte sur la nomination de Monsieur Yann Metz-Pasquier en qualité d'administrateur. Il est rappelé que Monsieur Yann Metz-Pasquier a exercé les fonctions de censeur au sein du Conseil d'administration depuis juin 2014, avec un grand professionnalisme et une grande assiduité. Son apport a été très important. C'est la raison pour laquelle il est proposé aux actionnaires qu'il soit dorénavant nommé en qualité d'administrateur de la Société.

Monsieur Yann Metz-Pasquier est co-fondateur de la société Upfluence (San Francisco – Californie), qu'il a créée en 2013. Il a auparavant exercé les fonctions d'analyste en fusions-acquisitions au sein du cabinet Moss Adams LLP en Californie. Il est diplômé de l'Université Catholique de Lyon (ESDES) en gestion. Il a par ailleurs obtenu la qualification CFA (Chartered Financial Analyst), et est diplômé d'un MBA de Harvard Business School.

Slide 25

La résolution n°6 porte sur la nomination de Madame Marie-Hélène Rigal-Drogerys en qualité d'administrateur. Le Conseil d'administration souhaite encore s'étoffer pour renforcer ses compétences techniques, notamment dans un contexte de réglementation comptable toujours plus pointue. A cet effet, le Conseil d'administration propose de nommer Madame Marie-Hélène Rigal-Drogerys en qualité d'administrateur de la Société.

Actuellement conseillère du Président – Politique de site de l'École normale supérieure de Lyon, Marie-Hélène Rigal-Drogerys est administrateur de Sopra Steria. Elle a été consultante associée chez ASK Partners. Docteur ès Mathématiques, Marie-Hélène Rigal-Drogerys a débuté sa carrière professionnelle comme enseignant-chercheur à l'Université de Montpellier puis à l'École normale supérieure de Lyon. Elle a ensuite rejoint le groupe Mazars en tant que Senior Manager, où elle a notamment piloté l'audit financier de Sopra Group. Depuis 2009, elle intervient dans le domaine du conseil en stratégie et en organisation.

Slide 26

La résolution n°7 vise l'approbation de la convention OEM (*Original Equipment Manufacturer*) conclue entre Axway Software SA et Sopra Banking.

Il est rappelé que la Société travaille actuellement avec Sopra Banking pour la création d'une plateforme d'OEM « Digital Experience Platform », par le biais de laquelle Axway Software met à disposition de Sopra Banking certains de ses produits afin de les intégrer à cette plateforme.

Cette nouvelle plateforme permet de fournir des cas d'usage aux produits d'Axway et de développer des opportunités commerciales auprès des clients de Sopra Banking.

Il est précisé que Sopra Steria Group et Sopra GMT, étant intéressées ne pourront pas prendre part au vote lorsque l'Assemblée se prononcera sur cette résolution.

Slide 27

La résolution n°8 porte sur l'approbation des conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Vous avez entendu la synthèse du collège des commissaires aux comptes. L'Assemblée doit approuver les conclusions de ce rapport spécial.

Slide 28

La résolution n°9 est liée à la fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018. Il est proposé de fixer à 302 000 euros le montant de jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil pour l'exercice 2018. Ce montant n'a pas varié puisqu'il était déjà de 302 000 euros en 2017.

Le montant des jetons de présence s'élevait à 262 500 euros en 2016 et 256 500 euros en 2015.

Il convient de rappeler que cette enveloppe s'inscrit dans un contexte d'augmentation du nombre d'administrateurs d'Axway.

Slide 29

La résolution n°10 porte sur l'approbation des éléments composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il est rappelé que Le Président du Conseil perçoit une rémunération fixe qui s'élève à 138 000 euros bruts annuels. Le Président ne reçoit pas de rémunération variable. Le Président du Conseil a perçu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un montant de 19 505 euros correspondant aux jetons de présences.

Slide 30

La résolution n°11 vise l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018.

Il est proposé que les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Pasquier restent identiques à ceux retenus au titre de l'exercice 2017, à savoir une rémunération fixe, aucune rémunération variable et des jetons de présence.

Slide 31

La résolution n°12 porte sur l'approbation des éléments composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 la rémunération de Monsieur Jean-Marc Lazzari, en sa qualité de Directeur général, se décompose comme suit :

- une rémunération fixe d'un montant brut annuel de 625 500 US dollars,
- une rémunération variable dont le montant maximum ne peut pas dépasser 100 % de sa rémunération fixe (c'est-à-dire 625 500 US dollars), répartie comme suit : (a) 40 % du montant total maximum de cette somme soit 250 000 US dollars sont liés à la croissance organique du revenu en licence et cloud, et (b) 40 % du montant total maximum de cette somme soit 250 000 US dollars, sont liés au résultat opérationnel d'activité, et (c) 20 % du montant total maximum de cette somme, soit 125 000 US dollars, sont lié à des critères qualitatifs extra-financiers.

Les critères exacts n'ont pas été communiqués pour des raisons de confidentialité. Après revue, par le Comité des rémunérations, et approbation par le Conseil d'administration, il est proposé que la rémunération variable de Monsieur Jean-Marc Lazzari s'élève à 0 euro.

Slide 32

Il était également prévu, pour Monsieur Lazzari, des indemnités de cessation des fonctions d'un montant de 500 000 US dollars, sous réserve de la réalisation de conditions de performance. En 2017 a été mis en œuvre un plan de droits à actions de performance concernant 72 000 actions de performance, pour une durée de quatre ans. Ce plan était assorti de conditions de performance et de présence.

Slide 33

La résolution n°13 porte sur l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018.

Au titre de 2018, la rémunération de Monsieur Jean-Marc Lazzari, en sa qualité de Directeur général, s'établit comme suit :

- une partie fixe, du 1^{er} janvier 2018 au 6 avril 2018, calculée au *pro rata temporis* d'un montant brut annuel de 625 000 US dollars, puisque Monsieur Lazzari a été révoqué le 6 avril 2018 ;
- aucune partie variable ;
- le paiement des frais et avantages en nature liés à son expatriation.

Comme cela fut évoqué en collège des commissaires aux comptes, Monsieur Jean-Marc Lazzari a été révoqué de ses fonctions avec effet au 6 avril 2018. Suite à cette révocation celui-ci et la Société ont conclu un protocole transactionnel. Le détail de cette transaction est disponible sur le site Internet de la Société ([suivre ce lien](#)).

Slide 34

La résolution n°14 porte sur l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Patrick Donovan en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018.

Je ne vais pas lire l'ensemble de ces dispositions. Retenez que la rémunération de Patrick Donovan, Directeur général, reste inchangée jusqu'au 30 juin de cette année, sur la base de 85 000 US dollars pour la partie fixe et de 36 360 dollars pour la partie variable, au maximum. Elle sera portée à 210 000 dollars US pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 pour la partie fixe et à 168 000 dollars US pour la partie variable au maximum.

Le versement de cette rémunération variable est classiquement subordonné à la réalisation de critères qualitatifs et quantitatifs. Ceux-ci ne sont pas publiés par la Société du fait de la confidentialité qui leur est attachée.

Slide 35

La résolution n°15 porte sur l'autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la Société.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois.

Le prix maximum d'achat est fixé à 47 euros, hors frais d'acquisition.

Le plafond de détention et de rachat cumulé est de 10 % des actions du capital social à la date de réalisation des achats.

Cette autorisation serait suspendue en cas d'offre publique sur la Société.

Pour mémoire, cette résolution est proposée chaque année à l'Assemblée générale. Elle permet notamment la gestion du contrat de liquidité que la Société utilise pour gérer ses actions.

Slide 36 – Informations sur les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Slide 37

Nous abordons enfin les deux résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

La résolution n°16 vise la modification de la limite d'âge associée à la fonction de Président du Conseil d'administration et la modification corrélative des statuts de la Société.

Il est rappelé que, depuis le 22 décembre 2005, pour Axway, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général sont dissociées. Dans cette répartition, le Président est en charge de plusieurs missions, notamment la stratégie et les dossiers qui s'y rattachent, y compris les opérations de fusions ou acquisitions, ainsi que les activités de relations investisseurs. Il assiste également la Direction générale dans certaines missions opérationnelles.

Dans son rôle de pilotage de la stratégie et de la politique de fusions-acquisitions, le Président dispose d'atouts essentiels pour le Groupe : sa légitimité en tant que fondateur des groupes Sopra Steria et Axway, sa vision stratégique et sa connaissance du secteur et de son environnement. Ces atouts seront particulièrement utiles au cours des prochaines années pour accompagner la transformation du Groupe et son positionnement à moyen terme dans son secteur.

Les dispositions statutaires actuelles relatives à la limite d'âge du Président ne lui permettant pas de continuer d'accompagner le plan de transformation de la Société, il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de porter la limite d'âge à 91 ans au lieu de 85 ans et de modifier les statuts en conséquence.

Slide 38

La résolution n°17 porte sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son Groupe.

Les conditions techniques sont précisées. Il s'agit d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux éligibles, avec suppression corrélative du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant maximal de cette autorisation est limité à 4 % du capital social de la Société. La durée de validité de cette délégation est de trente-huit (38) mois.

Le Conseil d'administration fixera les modalités d'attributions, notamment les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant, ainsi que les conditions attachées à ces attributions.

Slide 39 Information relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

La résolution n°18 porte sur les pouvoirs pour formalité.

Pierre PASQUIER

Merci. Je vous propose maintenant de passer à la séquence de questions/réponses.

Echange avec les actionnaires

Slide 40

Slide 41

Jean-François DELCAIRE – Gérant / HMG Finance

Bonjour Monsieur le président. Comme chaque année depuis de nombreuses années, j'ai quelques questions. J'en ai trois.

J'aimerais que nous revenions sur le départ de Monsieur Lazzari. Comment peut-on expliquer que le Conseil ait réagi assez tardivement pour considérer que Monsieur Lazzari ne convenait pas ? Est-ce que parce que le marché a accéléré sa transformation, en conséquence de quoi Monsieur Lazzari ne convenait pas ? Celui-ci a-t-il pris des décisions qui n'étaient pas bonnes ou pas assez rapides ? Pouvez-vous nous indiquer le montant de la transaction ? J'ai bien entendu que cette information était disponible mais ce serait mieux si nous pouvions connaître ce montant.

J'aurai ensuite deux autres questions.

Pierre PASQUIER – Président du Conseil

Vous me demandez pourquoi cela a pris autant de temps. D'abord, il faut se demander si Jean-Marc Lazzari était celui qui pouvait diriger la transformation d'Axway. Du fait d'engagements pris précédemment, par lui, de recruter des personnes qui depuis ont dû nous quitter, je crois que ce n'était pas la bonne personne. Je ne crois pas que nous ayons perdu beaucoup de temps. On peut toujours discuter de quelques mois, mais c'est à peu près tout. Le départ de Jean-Marc Lazzari n'a d'ailleurs pas été conflictuel. Au fond, il n'était pas l'homme de la situation. Patrick Donovan est ici depuis longtemps, le Comité Exécutif est derrière lui et le reconnaît dans ces nouvelles fonctions. Jean-Marc Lazzari, de surcroît, était détaché aux Etats-Unis, notre principal marché. Il devait rentrer en France. Toutes ces raisons ont joué. Si vous voulez me faire dire que nous avons perdu quelques mois, peut-être est-ce le cas, mais pas davantage.

Jean-François DELCAIRE

Je ne veux rien vous faire dire.

Pierre PASQUIER

Le montant exact de la transaction, pouvez-vous le donner, Monsieur Gouffran ?

Patrick GOUFFRAN

Ce montant est de 1 065 000 dollars.

Jean-François DELQUER

Ce montant s'entend-il sur l'exercice 2018 ?

Patrick GOUFFRAN

Oui.

Pierre PASQUIER

Ce montant a pris en compte les engagements que nous avons pris avec lui à la signature du contrat.

Jean-François DELCAIRE

Je vais essayer, avec ma deuxième question, de vous faire rire malgré tout. J'ai vu un joli poisson dans votre présentation. C'est une très belle allégorie. C'est assez convaincant. J'ai aussi vu, quelques slides plus loin, que nous allions faire des acquisitions. La nature des acquisitions que va réaliser la Société ne va-t-elle pas faire de la petite sardine qu'on nous a montré une sorte de gros mérou ? Si l'on accélère dans le *cloud*, le risque n'est-il pas que nous ayons un poisson de plus en plus rond, par une accentuation dès la pente de la courbe en début et en fin de période, ce qui pourrait rendre les exercices à venir un peu plus pénalisants pour les actionnaires pendant la transformation ?

Pierre PASQUIER

Ce ne sera pas forcément le cas. Il n'a pas été évident de décider quelle était la cible de la plateforme que nous voulions constituer. Toutefois, les idées ont convergé et il est apparu que c'était possible. Nous avons probablement des acquisitions à réaliser pour accélérer la mise à disposition de cette plateforme. Elles ne sont pas forcément si importantes que cela.

Nous avons également examiné quelles étaient nos offres non stratégiques, qui peuvent aussi sortir du dispositif. S'il y a des achats possibles, des ventes le sont également. Au fond, la performance dépendra de la mise à disposition de nos offres sur la plateforme Amplify et de la capacité de l'équipe qui dirige les ventes à servir et vendre ces offres.

Il est traditionnel de dire qu'en arrivant dans le *cloud*, il faut absolument investir pour adapter les offres au modèle du *cloud*. Dans le même temps, l'on vend des souscriptions dont les revenus s'étalent dans le temps. Mais, se cumulant, ils forment, *in fine*, un modèle plus intéressant. A ce stade, je crois que le poisson ne devrait être ni un mérou ni une anguille, et plutôt se situer entre les deux.

Jean-François DELCAIRE

Ma troisième question est la suivante. Je me rappelle vous avoir rencontré, lors d'Assemblées générales ou d'autres réunions, il y a quelques années. Je crois me souvenir qu'Axway visait une forte croissance et 500 millions d'euros de chiffre d'affaires. Un plan de développement était défini. La situation du marché n'a pas permis de respecter ce plan. J'aimerais revenir sur l'avenir d'Axway et les liens avec le groupe Sopra Steria. Quelles seraient les raisons qui pourraient inciter le Conseil de Sopra Steria à considérer qu'il y a davantage de perspectives de créations de valeur en combinant Axway avec d'autres acteurs hors du groupe Sopra Steria ? Quelles sont les réflexions que vous pouvez nourrir dans ce domaine ? Avez-vous anticipé différentes options, dans l'hypothèse où vous n'atteindriez pas les objectifs de marge ou de chiffre d'affaires que vous avez fixés et où vous ne pourriez-vous inscrire dans la trajectoire prévue ? Merci Monsieur le président.

Pierre PASQUIER

Ce « plan B » de sortie de l'actionnariat d'Axway n'est pas envisageable aujourd'hui. Nous ne l'avons pas envisagé. Tous les efforts se sont concentrés en vue de la prise de décisions pertinentes pour Axway. Axway constitue un actif pour Sopra Steria, puisque 34 % des actions sont détenues par le groupe. Dans la vie ordinaire, nous travaillons ensemble mais, au fond, chaque Société vit sa vie et chaque Conseil d'administration prendra ses décisions en fonction de l'intérêt de la Société qu'il représente. Si c'est un grand succès, ce que nous espérons à terme, peut-être Sopra Steria décidera-t-il de sortir, parce qu'il aura besoin de cash pour financer d'autres acquisitions, ou au contraire de rester ensemble.

Jules MARMOND, actionnaire individuel

Votre métier comporte un ensemble d'activités. De l'extérieur, on ne perçoit pas distinctement, avec rationalité, l'identification de chaque branche. Pouvez-vous nous donner une définition de ce que constitue chacun des éléments de votre métier (*cloud*, maintenance, services, etc.) ?

Par ailleurs, quelle est la lisibilité, pour les mois ou années à venir, de l'activité ?

Pierre PASQUIER

Votre question est compliquée, car il n'est guère aisé expliquer devant cette Assemblée ce qu'est une licence d'Amplify ou d'un des produits composant Amplify. Nous vendons historiquement un droit d'usage d'un produit que l'on installe chez un client. Celui-ci paie de la maintenance pour qu'un service lui soit fourni, par exemple la réparation des *bugs*. Nous allons maintenant mettre le produit dans le *cloud*. Le client n'achètera plus un produit mais placera telle activité sur notre produit dans le *cloud*, avec une facturation en fonction des volumes traités. Nous vendons également des services autour.

C'est le produit lui-même, la plateforme Amplify, qui est difficile à expliquer, car il s'agit d'un produit à fort contenu technologique. Retenez que cette plateforme transporte des données. Ce sont les flux de données qui circulent en tous sens sur les offres d'Axway. Je ne saurais en dire davantage ici.

Quant à votre deuxième question, concernant les perspectives, je vous renvoie à d'autres présentations. La nouvelle Direction vient de se mettre en place. Nous saurons un peu plus tard tracer des perspectives un peu plus précises.

Jean-Claude DUSSOT actionnaire individuel

Bonjour Monsieur le président. J'ai trois questions.

A propos de la 17^{ème} résolution, relative à l'attribution d'actions gratuites. A l'intérieur des 4 %, un pourcentage est-il exclusivement réservé aux mandataires sociaux ?

Pierre PASQUIER

Non, ce n'est pas le cas. Pouvez-vous le confirmer, Monsieur Gouffran ?

Patrick GOUFFRAN

Tout à fait. Pour être très précis, la résolution donne autorisation au Conseil d'attribuer des actions à deux populations. Le maximum indiqué concerne à la fois les salariés et les mandataires sociaux. Nous n'avons pas scindé la résolution en deux.

Jean-Claude DUSSOT actionnaire individuel

D'accord.

Pouvez-vous revenir au slide n°25 s'il vous plaît ?

Slide 25

C'est la nomination de la nouvelle administratrice. Que signifie la ligne « Actuellement conseillère du Président – Politique de site de l'École normale supérieure de Lyon » ?

Pierre PASQUIER

Pouvez-vous préciser ce qu'il en est, Madame Rigal-Drogerys ?

Marie-Hélène RIGAL-DROGERYS - administratrice

Je suis la conseillère du président de l'École normale supérieure de Lyon, sur un sujet particulier qui est la politique de site, c'est-à-dire la réorganisation, à Lyon et Saint-Etienne, de toutes les universités et écoles, en vue de former une nouvelle université de recherche de rang mondial.

Jean-Claude DUSSOT - actionnaire individuel

D'accord.

Je voudrais le slide n°15 s'il vous plaît, concernant les résultats.

Slide 15

Pouvez-vous m'expliquer - avec un peu plus de détail, car vous avez été très succinct – comment l'on passe d'un résultat opérationnel d'activité de 40 millions d'euros un résultat net de 4 millions d'euros ?

Traduction de la question

Patrick DONOVAN

Tous les renseignements se trouvent sur le site web, auquel vous pourrez jeter un coup d'œil si vous le souhaitez. En ce qui concerne le *cloud*, le chiffre d'affaires augmente et nous avons de nouveaux coûts liés à l'activité, par exemple le coût des ventes. Nous avons réalisé de nouveaux investissements, notamment en recherche et développement, ainsi que dans d'autres activités, pour bâtir ce nouveau modèle d'activité.

La baisse que vous évoquez est principalement due à l'impact de l'impôt sur les entreprises aux Etats-Unis, soit 22 millions de dollars d'ajustements liés à la fiscalité. C'est un changement comptable uniquement.

Pierre PASQUIER

J'ai peur de dire une bêtise. C'est la décision de Monsieur Trump de diminuer les impôts américains, alors que nous avons un report fiscal. Il a fallu refaire un pédalage en arrière afin de revisiter notre capacité à nous prévaloir d'un report fiscal. L'effet de la diminution d'impôt aux Etats-Unis a donc d'abord été négatif sur nos comptes, en raison de l'existence d'un report fiscal venant d'acquisitions précédentes, comme pour nombre d'autres entreprises. Nous avons espéré que Monsieur Trump promulgue la loi le 2 janvier. Elle a malheureusement été signée avant le 31 décembre.

De la salle- actionnaire individuel

Vous avez bien digéré la fusion avec Steria. Ce fut remarquable. Nous voyons la cotation de Sopra Steria aujourd'hui. Cela a quand même été spectaculaire. Vous avez sorti Axway. On aurait pu penser que cette sortie était liée à des raisons techniques ou commerciales et était promise au même succès. Or le cours d'Axway stagne, et le dividende est si faible qu'il est symbolique.

Pourquoi cette Société, théoriquement de pointe, n'évolue-t-elle pas et pourquoi ne voyons-nous rien venir ? Vous expliquez que vous faites des choses et que l'on verra peut-être cela aboutir dans deux ans. Avant que cela ne rapporte, cinq années vont encore s'écouler. Que pouvez-vous nous dire de réconfortant à cet égard, par comparaison avec Sopra Steria, dont le parcours est remarquable ?

Pierre PASQUIER

Le *spin off* d'Axway est antérieur à la fusion de Steria et de Sopra, puisqu'il date de 2011. Nous avons alors l'ambition d'avoir davantage de croissance. Je crois qu'au moment du *spin off*, le chiffre d'affaires avoisinait 200 millions d'euros. Ce montant a ensuite augmenté, de façon organique puis par acquisitions.

Parmi les points remarquables figure justement l'arrivée du *cloud*. Nous n'avons pu faire évoluer immédiatement notre modèle et nous nous sommes trouvés, d'une certaine manière, en difficulté d'exécution du fait de l'arrivée du *cloud*. Nous avons dû constater qu'il manquait pas mal de choses dans notre offre. Cela renvoie à des considérations techniques. L'offre d'Axway est très technologique. C'est vraiment du *middleware*. Ce n'est pas du service.

L'arrivée du *cloud*, alors que nous avons l'espoir d'un chemin de croissance relativement « tranquille », s'avère perturbante. Il a fallu se concentrer sur la réalisation d'acquisitions, engager une démarche de recherche et développement beaucoup plus importante et continuer de réaliser des ventes. La plupart de nos concurrents de l'époque (Informatica, Tibco, etc.) se sont délistés, pour faire le travail plus tranquillement. Nous ne pouvions nous délistier, car nous aurions alors dû sortir du périmètre.

Maintenant, on va y arriver.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote des résolutions.

Slide 42

Vote des résolutions

Patrick GOUFFRAN

Secrétaire de l'Assemblée

Je rappelle que pour l'Assemblée générale ordinaire, qui concerne 16 des 18 résolutions (à savoir les résolutions n°1 à 15 et la résolution n°18), le quorum est d'un cinquième des actions. La majorité requise, pour que la résolution soit approuvée, est une majorité simple (plus de 50 % des droits de vote présents ou représentés).

Pour les deux résolutions relevant de l'Assemblée générale extraordinaire (résolutions n°16 et 17), le quorum est d'un quart des actions ayant le droit de vote et la majorité requise, pour que la résolution soit approuvée, est de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'ensemble des résolutions proposées sont présentées en pages 231 et suivantes du document de référence 2017 d'Axway Software.

Slide 43

Je vous communique les chiffres définitifs. 163 actionnaires sont présents ou représentés à la présente Assemblée générale. Le nombre de titres formant le capital est de 21 222 196. Le nombre de titres ayant droit de vote est de 21 194 137.

Le quorum du cinquième, pour les 16 résolutions relevant de l'Assemblée générale ordinaire, est donc de 4 238 828.

Le quorum d'un quart, requis pour les résolutions n°16 et 17, est de 5 298 535.

Les 163 actionnaires présents et représentés représentent 31 013 960 voix. La majorité simple sera donc de 15 506 891 et la majorité renforcée des deux tiers sera de 20 675 974.

Slide 44

Vous avez reçu les boîtiers. Pour la clarté et la régularité des opérations, je demande à toutes les personnes présentes de ne pas se déplacer durant la période de vote.

Patrick GOUFFRAN rappelle le principe de fonctionnement des boîtiers de vote.

Slide 45

Slide 46.

Résolutions relevant de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution : approbation des comptes sociaux et des charges et dépenses non déductibles fiscalement

La première résolution est adoptée.

Slide 47

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

La deuxième résolution est adoptée.

Slide 48

Troisième résolution : affectation du résultat

La troisième résolution est adoptée.

Slide 49

Quatrième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves Commanay

La quatrième résolution est adoptée.

Slide 50

Cinquième résolution : nomination de Monsieur Yann Metz-Pasquier en qualité d'administrateur d'Axway Software

La cinquième résolution est adoptée.

Sixième résolution : nomination de Madame Marie-Hélène Rigal-Drogerys en qualité d'administrateur d'Axway Software

La sixième résolution est adoptée.

Slide 52

Septième résolution : approbation de la convention OEM conclue entre Axway Software SA et Sopra Banking

La septième résolution est adoptée.

Slide 53

Huitième résolution : approbation des conclusions du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

La huitième résolution est adoptée.

Slide 54

Neuvième résolution : fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018

La neuvième résolution est adoptée.

Slide 55

Dixième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

La dixième résolution est adoptée.

Slide 56

Onzième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président du Conseil de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018

La onzième résolution est adoptée.

Slide 57

Douzième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

La douzième résolution est adoptée.

Slide 58

Treizième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018.

La treizième résolution est adoptée.

Slide 59

Quatorzième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Patrick Donovan en qualité de Directeur général de la Société au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2018.

La quatorzième résolution est adoptée.

Slide 60

Quinzième résolution : autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la Société.

La quinzième résolution est adoptée.

Slide 61

Résolutions relevant de l'Assemblée générale extraordinaire

Slide 62

Seizième résolution : modification de la limite d'âge associée à la fonction de Président du Conseil d'administration ; Modification corrélative des statuts.

La seizième résolution est adoptée.

Slide 63

Dix-septième résolution : autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son Groupe.

La dix-septième résolution est adoptée.

Slide 64

Dix-huitième résolution : pouvoirs pour formalités

La dix-huitième résolution est adoptée.

Slide 65

Pierre PASQUIER

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance, et vous invite à partager le rafraîchissement préparé à votre intention. Merci à tous.

Slide 66

L'Assemblée générale est levée à 15 heures 45.